

OMPI



WO/GA/38/14
ORIGINAL : anglais
DATE : 15 août 2009

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OMPI

**Trente-huitième session (19^e session ordinaire)
Genève, 22 septembre – 1^{er} octobre 2009**

COMPOSITION DU COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

Document établi par le Secrétariat

1. À sa session de septembre 2007, l'Assemblée générale de l'OMPI a examiné la question du nombre de membres et de la composition du Comité du programme et budget de l'OMPI. Elle a élu à l'unanimité les États ci-après membres du Comité du programme et budget pour la période allant d'octobre 2007 à octobre 2009 : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Croatie, Cuba, Égypte, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Maroc, Mexique, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Singapour, Suisse (*ex officio*), Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie (53).

2. Cette nouvelle composition du Comité du programme et budget avait été décidée à la suite de consultations informelles entre les coordonnateurs de groupe.

3. L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à examiner le nombre de membres et la composition du Comité du programme et budget pour la période allant d'octobre 2009 à octobre 2011, et à se prononcer à cet égard.

[Fin du document]